



INSTRUCTIONS DE COURSE Types Habitable 2021-2024

Championnat Départemental CAVERNIERE 2022

5 B

16 & 17 AVRIL 2022

Dordogne et Estuaire de la Gironde

Club Nautique Loubésien 33450 SAINT-LOUBES

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile Les règlements fédéraux*

Les règles du Championnat de l'Estuaire 2022.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon, par VHF

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Club House du Port de Cavernes.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX

5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur la barge du CNL ou sur le Bateau Comité.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 mn après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heure des courses

Date	Flotte	Signal d'attention	Nbre Courses
Samedi 16 avril 2022	A,B,C,D et R	10 H	2
Dimanche 17 avril	A,B,C,D et R	11 H	2

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.



PARTENAIRE OFFICIEL



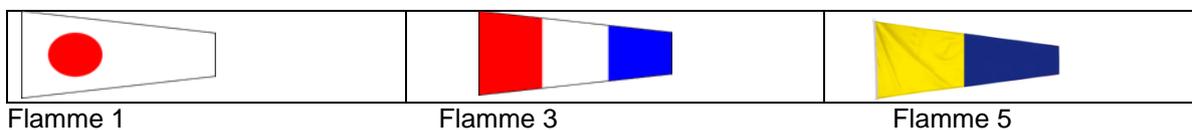
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les flammes 1-3-5 pour les flottes 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1

Flamme 3

Flamme 5

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF et par un panneau indiquant le parcours au mât de la barge ou sur le bateau comité de course

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

HEURES DES MAREES

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bordeaux	Samedi 16 avril	16h03	8 h 11 – 20h30	92 – 97
La Reuille		15H02		
Ile Verte		14H46		
Bordeaux	Dimanche 17 avril	16h45	9h30 – 21h09	100 – 102
Pauillac		14H24		

Le 17 avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H

10. MARQUES Départ et Arrivée

Samedi 16 avril (courses A et B)			Dimanche 17 avril (courses C et D)		
Départ	Parcours	Arrivée	Départ	Parcours	Arrivée
(A) Entre le Mat sur barge du CNL et la bouée rouge à l'autre extrémité	Voir Annexe	(A) Entre le Bateau Comité et une bouée de parcours à l'autre extrémité	(C) Entre le Mat sur barge du CNL et la bouée rouge à l'autre extrémité	Voir Annexe	(C) Entre le Bateau Comité et une bouée de parcours à l'autre extrémité
(B) Entre bateau Comité et bouée de parcours à l'autre extrémité		(B) Entre Mat sur barge du CNL et bouée rouge à l'autre extrémité	(D) Entre bateau Comité et la bouée de parcours à l'autre extrémité		(D) Entre Mat sur barge du CNL et bouée rouge à l'autre extrémité

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves, les îles...

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur la barge du CNL ou le Bateau CC, et une bouée de chenal du parcours ou bouée club .

Rappel de la procédure de départ appliquée en régate sur l'Estuaire de la Gironde :

H – 8 min	Signal d'avertissement (SA) avec le Pavillon National et 1 signal sonore
H – 4 min	Signal préparatoire avec 1 signal sonore
H – 1 min	1 minute avant départ (amené du signal préparatoire) avec 1 coup de sifflet long
H – 0 min	Top Départ (amené du signal d'avertissement) avec 1 signal sonore

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a). Le rappel individuel ou général sera annoncé par VHF.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur la barge du CNL ou sur le Bateau CC et une bouée de chenal ou bouée club ou amer .

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable. **Dans le cas où la bouée d'arrivée aurait dérapé ou disparu, la ligne d'arrivée sera définie par le CC avec une annonce par VHF pour communiquer l'amer défini qui sera situé dans le prolongement de la ligne précédemment définie.**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} de chaque flotte
Flottes 1 – 3 – 5	Type côtier	30 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de chaque flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau de chaque groupe a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Des formulaires de demandes d'instruction sont disponibles

17.3 Des avis seront affichés sur le panneau à l'entrée sur Club House du CNL, au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu au Club House du CNL . Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **quatre** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système *temps sur temps avec cvl*.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement sera mis en place **au départ** des courses des samedi et dimanche .

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles *75 minutes* avant son signal d'avertissement.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Cavernes.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

Des prix seront décernés à l'issue de la Course le Dimanche 17 avril 2022.

ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course : *Vanessa CHAVANNEAU*

Arbitres Club : *Andrée BUCHMANN-ZVORYKINE, Dimitri ZVORYKINE, adjoints*

ANNEXE » PARCOURS »

Reduction possible:

à toutes les marques sur le parcours: Bouées de Chenal ou Bouée Club mouillée par le Bateau CC

*Samedi 16 Avril – Direction Blaye***PARCOURS A** - coef 97 PM Cavernes 8 h 31 (12 milles)**Départ & Parcours: Signal d'Attention : 10 H**

Mât de Pavillons sur la Barge du CNL – Bouée rouge à laisser à Tribord
 Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV
 Bouée D8 à laisser à Tribord
 Bouée D1 à laisser à Babord
 Bouée 60 à laisser à Babord

Arrivée :

Bateau Comité Course - Bouée D4 à laisser à Babord

PARCOURS B – BM La Reuille 15 h 02**Départ & Parcours :**

Bateau CC – D4 à laisser à Tribord
 Bouée 60 à laisser à Tribord
 Bouée 62 à laisser à Tribord
 Bouée D8 à laisser à Babord
 Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

Arrivée :

Mât de Pavillons sur la Barge du CNL – Bouée rouge à Babord

*Dimanche 17 avril – Direction Pauillac***PARCOURS C** – coefficient 102 PM Cavernes 9 h 31 (12,5 milles)**Départ & Parcours : Signal d'Attention : 11 H**

Mât de Pavillons sur la Barge du CNL – Bouée rouge à laisser à Tribord
 Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV
 Bouée D8 à laisser à Tribord
 Bouée BA2 à laisser à Tribord
 Bouée 58 à laisser à Tribord
 Bouée 52A à laisser à Tribord
 Bouée 48 à laisser à Tribord

Arrivée

Bateau Comité Course – Bouée 45 à laisser à Tribord

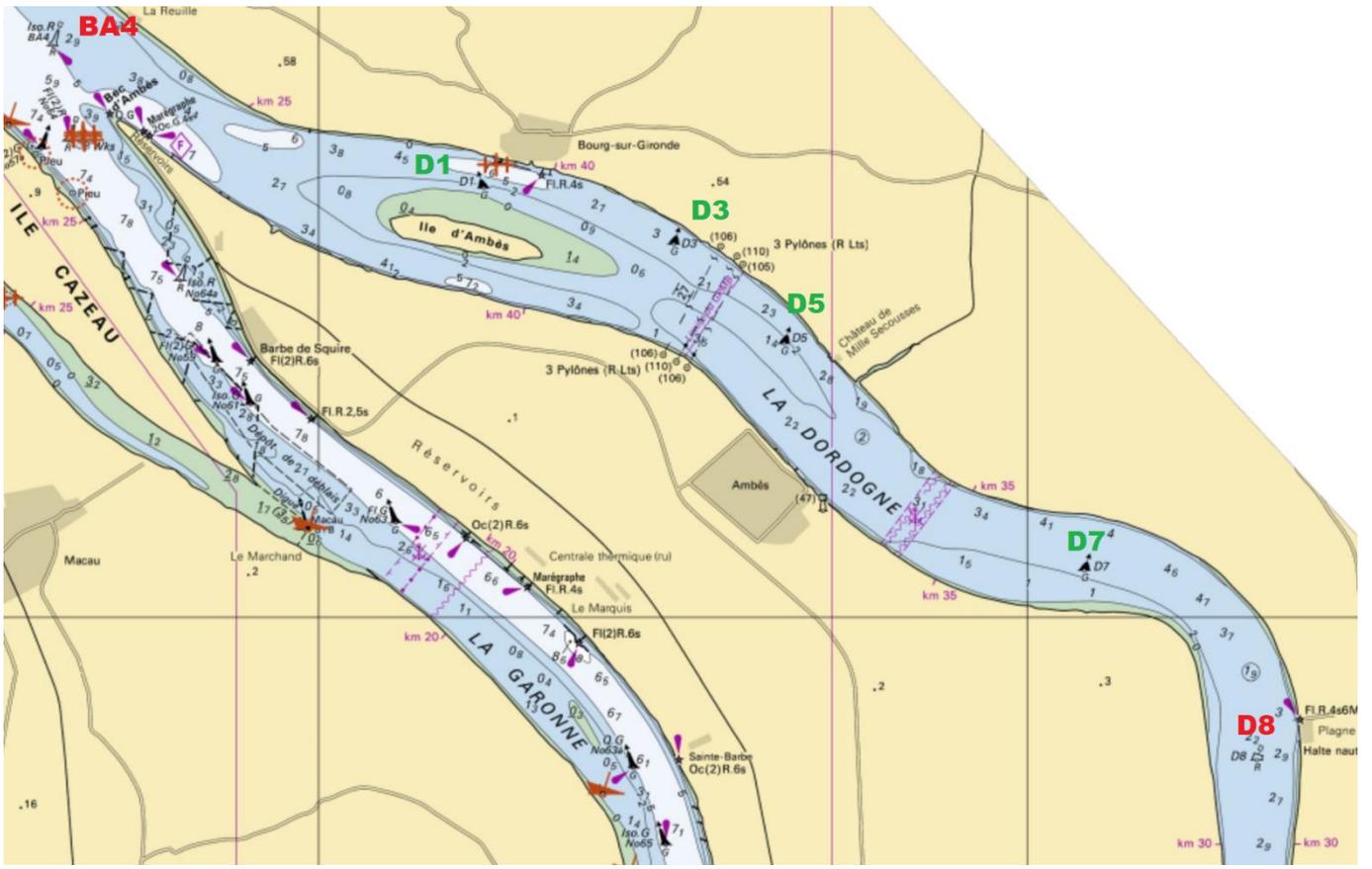
PARCOURS D**Départ & Parcours:**

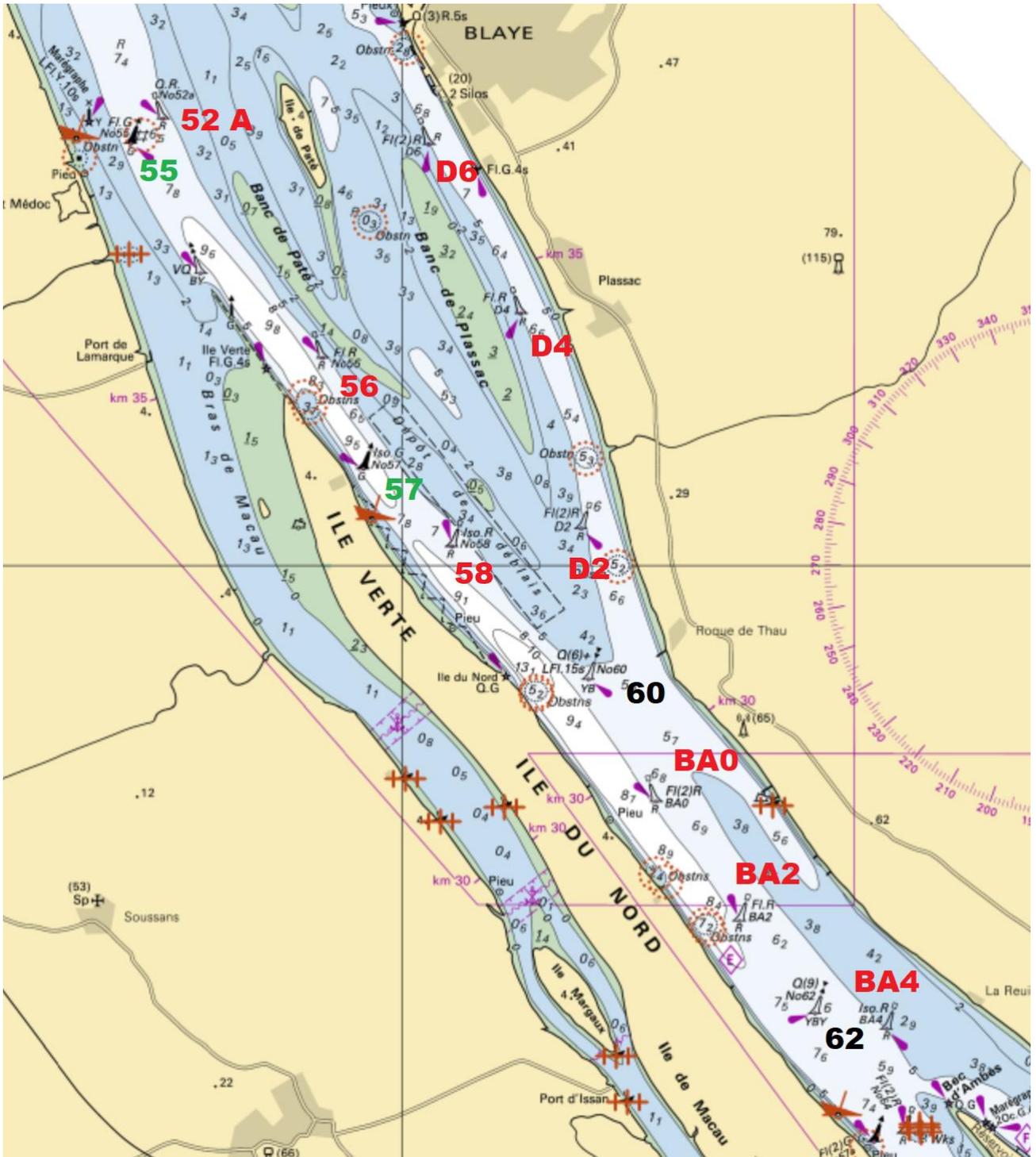
Bateau Comité Course – Bouée 45 à laisser à Babord
 Bouée 62 à laisser à Tribord
 Bouée D8 à laisser à Babord
 Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

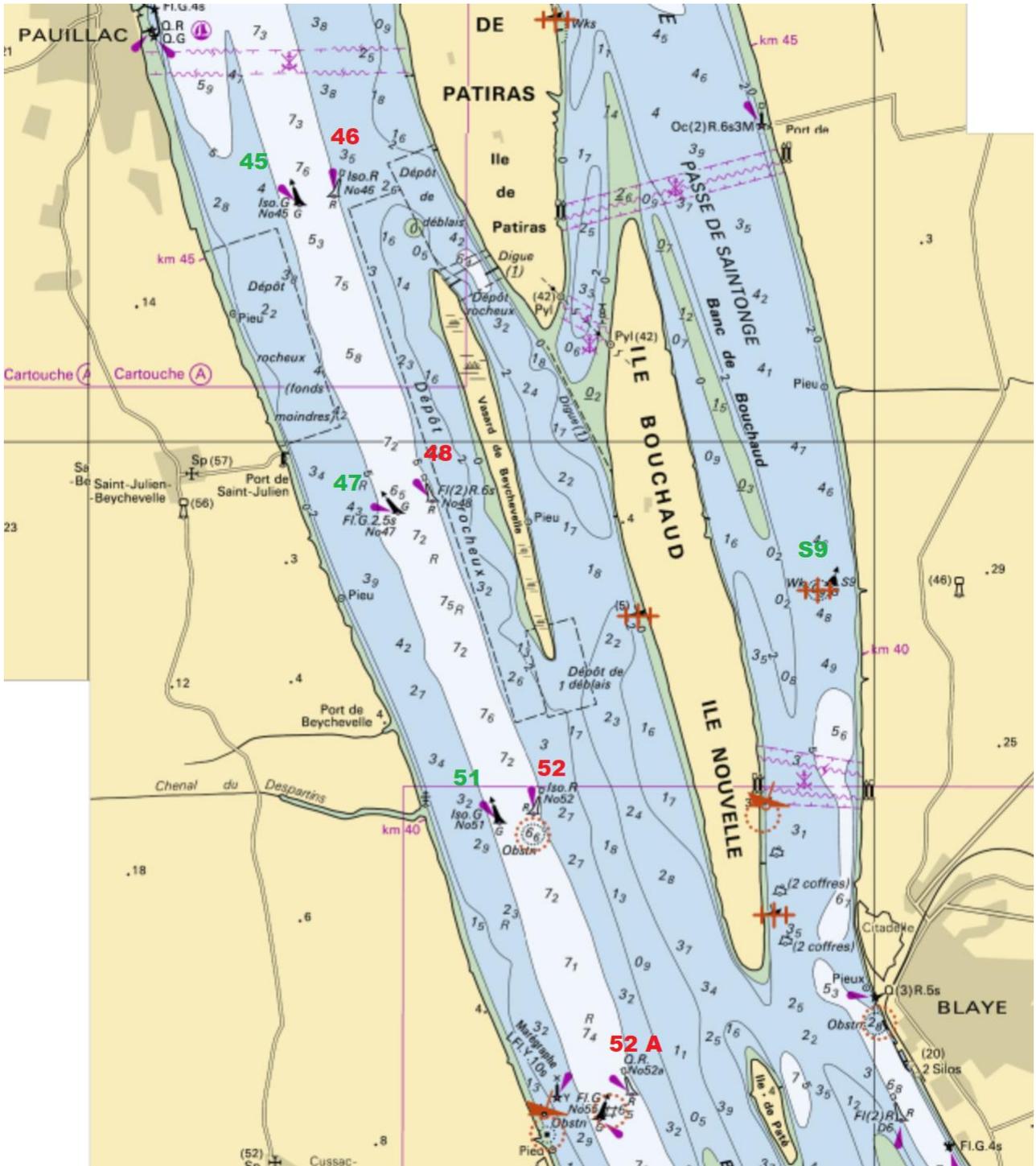
Arrivée :

Mât de Pavillon sur la Barge du CNL – Bouée rouge Babord

ANNEXE ZONES DE COURSE







ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : **Les marques de parcours, les bouées de chenal, les bouées club.**
